

DE - Assistant de service social

Code RNCP : RNCP37675

Niveau de qualification : Niveau 6

Certificateur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Public concerné

Toute personne justifiant d'une expérience professionnelle, salariée, non salariée, bénévole ou volontaire, en lien direct avec la certification visée

Prérequis

- Recevabilité administrative obtenue (Livret 1)
- ou
- Entrée dans le parcours via la plateforme France VAE

Délai d'accès

De 15 jours à 1 mois

Durée : 6 à 12 mois

Modalités de réalisation

- En présentiel
- À distance (visioconférence)
- Format mixte possible

Modalités d'accompagnement

- Entretiens individuels (présentiel / visio) pour analyse du parcours, choix des expériences, travail sur les compétences.
- Ateliers collectifs
- FOAD / accompagnement à distance (visio, téléphone, mail)

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'accompagnement peut être adapté aux personnes en situation de handicap après analyse des besoins spécifiques.

Financement

CPF, OPCO, Employeur, France Travail, Transition pro, Personnel (fonds propres)

Tarif : à partir de 1600 €

CONTACT

CHEBILI Fadila
contact@iad-vae.fr
07 67 40 99 83

[Fiche RNCP du diplôme sur France Compétences.](#)

Notre objectif est de vous permettre de formaliser et valoriser vos expériences professionnelles afin d'obtenir tout ou partie du DE - Assistant de service social par la VAE

La validation de vos acquis s'effectue en trois étapes :

- 1. Le livret 1 :** Il consiste à remplir votre formulaire d'inscription et à rédiger un CV mettant en avant vos expériences professionnelles
- 2. Le livret :** C'est une étape majeure. Vous devez rédiger un dossier détaillant vos expériences professionnelles en lien avec le référentiel du DEASS
- 3. La soutenance :** Il s'agit de présenter à l'oral votre livret 2. Vous devrez prouver que vous avez les compétences requises par le référentiel. Le jury est composé de professionnels et d'enseignants en lien avec le diplôme visé. L'épreuve orale se déroule en présentiel et dure environ une heure

Le référentiel de cette certification de formation est constitué de

DC 1 : Intervention professionnelle en travail social

DC 2 : Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social

DC 3 : Communication professionnelle

DC 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Dispenses et allègements consultables via le lien suivant : [ASP dispenses et allègements](#)

Débouchés

L'assistant de service social exerce conseil départemental, centre communal ou intercommunal d'action sociale, commune, mission locale, Pôle emploi, Caisses primaires d'assurance maladie, Caisse d'allocations familiales, Caisse de Mutualité sociale agricole, hôpitaux, établissements médico-sociaux, EHPAD, milieu scolaire, entreprises...

La validation du diplôme relève exclusivement du jury du certificateur, qui peut prononcer :

-  Validation totale
-  Validation partielle
-  Refus de validation

En cas de validation partielle, un accompagnement complémentaire peut être proposé.

Méthodes d'animation

Questionnement guidé et reformulation pour faire émerger les compétences

Trame de description d'activité (contexte, objectifs, tâches, outils, responsabilités, résultats, compétences)

Analyse de pratiques et posture professionnelle

Accompagnement méthodologique fondé sur des relectures interactives en séance

Actes formatifs complémentaires (Écrits professionnels en service social, Travail en réseau et partenariat...).

Préparation à l'oral de jury via simulations, plan de présentation, travail sur la gestion du temps et la clarté du discours

Droit à congé VAE

Vous êtes salarié et vous souhaitez vous engager dans un parcours de VAE, vous pouvez demander un congé de validation des acquis de l'expérience pour réaliser tout ou une partie de votre parcours VAE sur votre temps de travail. Ce congé VAE est d'une durée maximum de 48h et garantit le maintien de votre rémunération.